



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 114759

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le projet de réforme de la formation initiale des orthophonistes. Conformément au processus de Bologne, l'Union européenne a pris l'engagement de mettre en place un système commun reposant sur trois niveaux de diplômes : la licence, le master et le doctorat. La formation actuelle correspond d'ores et déjà à un niveau de master 2. Un travail de concertation avait été engagé et un groupe de travail a été chargé de définir un cahier des charges de la formation. Des projets de master professionnel en orthophonie ont été présentés par les universités. Ce travail de réflexion semble au point mort. Il lui demande donc de lui faire connaître l'avancement de ces travaux, les perspectives et le calendrier de cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114759

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13525